



Bras, le 22 Octobre 2024

Réf : MG241002

A Mesdames et Messieurs les Présidents

- De clubs
- De ligues
- De Comités Interdépartementaux
- De Délégation

Mesdames et Messieurs les présidents de clubs,

Cette année marque la fin du mandat des dirigeants de notre Fédération pour l'Olympiade 2020/2024.

Le Code du Sport impose désormais que les clubs soient les membres principaux de l'Assemblée Générale Elective et participent donc à la mise en place du Comité Directeur. Les autres votants restent les Ligues (avec les CID et Délégations comme porteurs de voix de ces Ligues, en partie).

Ainsi, pour la 1^{ère} fois, les clubs auront l'occasion de s'exprimer lors des élections fédérales. Ce nouveau processus électif est un moment fort pour les clubs et amène plus de démocratie dans notre fonctionnement

La Fédération sera administrée par un Comité Directeur fédéral composé de vingt-deux membres titulaires et deux membres suppléants dont 3 membres représentants les courants techniques, budos affinitaires ou disciplines associées et un médecin fédéral.

Comme stipulé dans le règlement intérieur, les candidatures pour le Comité Directeur sont regroupées par listes. La Fédération n'a reçu **qu'une seule liste que vous retrouverez en pièce jointe. Dans ce document figure également le projet de la liste pour l'olympiade.**

Les votes se feront à distance par voie électronique du Lundi 25 Novembre 2024 à midi jusqu'au vendredi 29 Novembre minuit. Les résultats seront proclamés le 1^{er} Décembre à 9h30.

L'Assemblée Générale élective se déroulera en distanciel le 1^{er} Décembre 2024. Un lien vous sera communiqué ultérieurement pour pouvoir y participer.

C'est la plateforme LEGAVOTE, société certifiée CNIL, qui vous adressera les codes pour pouvoir procéder au vote.

RECONNUE PAR L'AIKIKAI SO HOMBU DE TOKYO

www.ffabaikido.fr

SIÈGE FÉDÉRAL : 244 LES ALLEES - ROUTE DE BRUE-AURIAS - 83149 BRAS
TÉL. 04 98 05 22 28 / E-MAIL FFAB@AIKIOFFAB.FR / AGRÉMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS DU 3 DÉCEMBRE 2004 (FÉDÉRATION AGRÉÉE DEPUIS OCTOBRE 1985) / ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Pour cela, **le club doit désigner le nom de la personne qui sera habilitée à représenter le club et à voter**. Aussi nous avons besoin, **IMPERATIVEMENT AVANT LE 3 NOVEMBRE 2024**, des éléments suivants concernant cette personne. Merci de compléter le googleform dont vous trouverez le lien ci-dessous

[ELECTION FEDERALE 2024-2028](#)

COORDONNEES DES CLUBS POUR L'ELECTION FEDERALE DECEMBRE 2024

[REPLIR DANS GOOGLE FORMS](#)

Nous vous rappelons que pour pouvoir voter le club doit être à jour de sa cotisation fédérale 24/25 et la personne désignée doit être en possession de sa licence 24/25.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour faire de cette élection une réussite.

Cordialement.

Le Président



Michel GILLET

